



Le Pays des Savanes



Conseil Communautaire du 27 Juin 2013

**DELIBERATION N°04-CC /2013/CCDS BIS
MODIFIANT ET COMPLETANT LA DELIBERATION
N°04-BR /2013/CCDS PORTANT CHOIX D'UN
BUREAU D'ETUDE POUR REALISER UNE MISSION
DE CONTRÔLE DANS LE CADRE DE
L'AMENAGEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS
DE LA CCDS A KOUROU**

L'an deux mil treize et le vingt-sept juin à seize heures, le conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de délibérations de l'hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de M. Charles RINGUET

Titulaire présents :

Messieurs Charles RINGUET, Monsieur Robert PUTCHA, Adelson MAGLOIRE, Monsieur François MINFIR, Madame Karine ZULEMARO

Titulaires absents excusés : M. Jean-Claude MADELEINE

Secrétaire de séance : Karine ZULEMARO

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu la délibération n°04-BR /2013/CCDS

Vu l'avis favorable du bureau de la CCDS en date du 21 juin 2013,

Vu le pv de carence du conseil communautaire du 25 juin 2013

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **DECIDE** de confier à :

**BUREAU VERITAS
Avenue de Préfontaine
Sis Zone de Pariacabo BP 414
97381 KOUROU CEDEX
SIRET 175 690 621 03827**

La mission de contrôle technique dans le cadre de l'aménagement des locaux administratifs de la CCDS, 1 et 5 rue Raymond Cresson à Kourou.

Article 3 : **PREND EN CHARGE** cette opération qui s'élève à 2185,00 euros. Etant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CCDS.

Article 4 : **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces y afférant.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 20
- Nombre de conseillers présents : 5
- Pour : 4
- Contre :
- Abstention(s): 1

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 27 Juin 2013
Pour extrait et certifié conforme

**P°/Le Président, empêché et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président**

Charles RINGUET